

14 janvier 2026,

Présent(e)s : Mesdames **VANEY Nolwenn** – **TORTORA Sandrine** – **CHENAF Sandrine** –
HACENE Marie
Messieurs GILBERT Cédric – **PALLARES Laurent** – **COUDURIER Julien** –
BOTTONI Pierre – **BOULLE Thomas**

Excusé(es) : Mesdames **CORMERAIS Martine** – **COLLE BELTAI Valérie**
Monsieur **MEON Ludovic**

COURRIERS AUX CLUBS

Toutes les communications des clubs doivent venir de la boite mail standardisé du club adressé à la COC copie COMITE. Aucune réponse ne sera faite aux adresses personnelles et de même si la COC n'est pas destinataire.

Merci de faire vos demandes de report ou d'inversion dans Gest'hand.

Félicitations aux clubs du CS Valenton (Dép Mas), de Joinville HB AS (Rég Mas) et de l'US Ivry HB (Rég Fém) pour leur qualification en finale de secteur de la Coupe de France.

Félicitations aux clubs de l'UC Créteil HB, l'US Ivry HB et de l'AS st Mandé HB pour leur qualification en poule haute du championnat de France -18 ans.

INDISPONIBILITES DE GYMNASSE

VALENTON : La COC prend note de votre indisponibilité de gymnase du 09 avril au 13 avril 2026.

ALFORTVILLE : La COC prend note de votre indisponibilité de gymnase du 08 janvier au 21 janvier 2026.

MAISONS-ALFORT : La COC prend note de votre indisponibilité de gymnase du 31 janvier 2026 au 1er février 2026.

CACHAN : La COC prend note de votre indisponibilité de gymnase du 12 janvier au 20 janvier 2026.

CHOISY LE ROI : La COC prend note de votre indisponibilité de gymnase les week-ends du 10- 11 janvier 2026 et 17-18 janvier 2026.

ORMESSON : La COC prend note de votre indisponibilité de gymnase les week-ends du 10- 11 janvier et du 18 au 20 janvier 2026.

TOURNOIS MINI-HAND

BOISSY	18 janvier 2026
CHEVILLY LARUE	1 ^{er} février 2026
ENTENTE PLESSEENNE	1 ^{er} février 2026
IVRY	15 février 2026
ORMESSON	15 mars 2026
FONTENAY	22 mars 2026
VILLEJUIF	29 mars 2026
MAROLLES	29 mars 2026
CHAMPIGNY	12 avril 2026
CACHAN	12 avril 2026
BONNEUIL	19 avril 2026
CHENNEVIERES	10 mai 2026
CRETEIL	10 mai 2026
SUCY	7 juin 2026
BRY SUR MARNE	14 juin 2026

CHAMPIONNATS MASCULINS

MOINS DE 15 ANS

DEPARTEMENTALE 1

Poule A

Rencontre Stella St Maur HB 2 / ES Vitry du 17/18 janvier 2026 :

La COC refuse le report au 16 mai 2026. La rencontre doit être jouée avant le 2 février 2026

CHAMPIONNATS FEMININS

MOINS DE 18 ANS

DEPARTEMENTALE 1

Rencontre Stella St Maur HB 2 / US Créteil HB du 6/7 décembre 2025 :

La COC refuse le report au 16 mai 2026. La rencontre doit être jouée avant le 16 février 2026

Rencontre CHB Bry / ES Vitry du 6/7 décembre 2025 :

La COC donne son accord pour le report de cette rencontre au vendredi 13 février 2026 à 19h00 au gymnase Félix Faure à Bry.

MOINS DE 15 ANS

DEPARTEMENTALE 1

Rencontre Entente St Maur – Joinville / HBC Arcueil du 17/18 janvier 2026 :

La COC donne son accord pour l'inversion des rencontres, la rencontre aller aura lieu le samedi 17 janvier 2026 à 16h30 au gymnase François Raspail à Arcueil.

MOINS DE 13 ANS

DEPARTEMENTALE 1

Rencontre US Créteil HB / Villiers du 17/18 janvier 2026 :

Le club de Créteil propose de jouer cette rencontre soit le 5 ou 12 ou 19 février 2026 à 18h30. Merci au club de Villiers de répondre. La rencontre devant être jouée avant le 8 mars 2026

Rencontre HBC Arcueil / Entente St Maur-Joinville du 17/18 janvier 2026 :

La rencontre est reportée pour cause de Challenge régional. Merci au club d'Arcueil de proposer une date de report dans Gest'hand rapidement.

DEPARTEMENTALE 2

Poule A

Rencontre US Alfortville HB / Thiais HBC du 17/18 janvier 2026 :

THIAIS : Merci de répondre à la demande de report dans Gest'hand

Poule B

Rencontre US Créteil HB 2 / ES Vitry du 17/18 janvier 2026 :

Merci de nous confirmer le score de cette rencontre.

MOINS DE 11 ANS

DEPARTEMENTALE 2

Rencontre HBC Choisy le Roi / US Ormesson du 17/18 janvier 2026 :

CHOISY LE ROI : Merci de proposer une date de report dans Gest'hand

La Présidente de la COC 94
Nolwenn VANNEY



Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte rendu n'ont pas pris part aux débats.

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen de Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges de la Ligue Ile de France, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par mail (5800000.crl@ffhandball.net) ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception par cette commission. Cette réclamation doit être accompagnée du justificatif du virement bancaire correspondant aux droits de consignation fixés dans le MEMENTO FINANCIER, conformément au Guide financier (point 1.5) de la FFHandball.